



Aides publiques locales aux entreprises

► **Amici MAUCOUR-ISABELLE**, Docteur en Droit public, Consultante, Pôle Juridique et Financier des Projets, SCET

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les aides locales aux entreprises sont strictement encadrées par le droit communautaire. Il apparaît fondamental pour les collectivités d'appréhender ce champ complexe de la réglementation, afin d'être en mesure d'utiliser au mieux ce levier essentiel au développement économique local, notamment dans le cadre du plan de relance aux PME en difficulté.

Cette formation est développée sur deux journées à la fois indépendantes et complémentaires.

DURÉE 1 journée (+ 1 journée conseil en option)

DATE(S) 23 octobre • 24 novembre
+ le 3 décembre : *journée conseil*

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus et cadres de collectivités territoriales et d'EPCI (Conseils régionaux, Communautés urbaines, Villes...)

EFFECTIF 10 participants

En option,
aide à la mise en œuvre de votre plan
d'action de développement économique,
le 3 décembre 2009 :
travail sur les documents transmis
par chaque stagiaire

CONTENU PÉDAGOGIQUE

■ Maîtriser l'essentiel de la réglementation communautaire relative aux aides publiques aux entreprises :

- éléments de définition des notions clés : aide d'État, entreprise, destinataire final de l'aide
- analyse du principe de l'interdiction des aides publiques
- présentation des possibilités d'exception :
 - les règlements d'exemption : aides de minimis et règlement général d'exemption
 - les régimes notifiés : aides à l'immobilier d'entreprise
 - les compensations d'obligations de service public (jurisprudence ALTMARK)
 - les procédures de notification : procédure simplifiée et procédure longue, les seuils.
- étude de cas pratique : application pour une pépinière d'entreprises

■ Maîtriser l'essentiel de la réglementation nationale relative aux aides publiques aux entreprises :

- les textes nationaux à connaître
- l'articulation entre les différents acteurs locaux : le rôle de chef de file de la Région ; exemple de conventionnement avec les autres collectivités
- la rédaction des clauses conventions d'aide avec les destinataires : définir les obligations du bénéficiaire de l'aide et prévoir des sanctions en cas de non respect. Assurer le contrôle du bon emploi des aides octroyées.

■ Comprendre les différents régimes d'aides dont peuvent bénéficier les entreprises, à partir de cas pratiques :

- aides au titre du plan de relance
- aides à l'immobilier d'entreprises, aides à la RetD, garanties d'emprunt...
- aides à l'accueil et au fonctionnement des organismes du secteur social et médico-social.

■ Conclusion et évaluation de la formation

- Méthodologie : *exposés illustrés d'exemples pratiques ; les participants souhaitant s'inscrire à la Journée conseil sont invités à transmettre leurs documents, une quinzaine de jours avant l'événement*
- Matériel pédagogique : *projections numériques en PowerPoint, documents des participants*